

44020 - Soutien aux activités socio-éducatives

**Proposition d'attribution de subventions dans le cadre
du dispositif Ville-Vie-Vacances**

CP/2020/026

Service chef de file :

J3-Collèges

J350 - Service de la jeunesse et de la vie associative

Résumé :

Le Département contribue à l'autonomie des jeunes et à leur engagement en soutenant les associations qui développent des actions éducatives. Le présent rapport propose à la Commission Permanente d'attribuer des subventions à des structures menant des actions sur des territoires en difficulté (quartiers prioritaires au titre de la politique de la ville), privilégiant le travail sur le comportement, la civilité et le vivre ensemble, le travail sur la notion de respect mutuel entre filles et garçons, prévention des violences sexistes et sexuelles, la notion de responsabilisation et la solidarité locale ou internationale dans le cadre du dispositif Ville Vie Vacances.

Le Département participe depuis 1989 à l'opération « Prévention été », qui a pris en 1995 la dénomination de « Ville-Vie-Vacances » (VVV), dispositif ministériel qui vise à prévenir la délinquance juvénile dans les quartiers dits difficiles. Les projets proposés (activités d'insertion, sportives, culturelles et éducatives) se déroulent nécessairement pendant les vacances scolaires et concernent prioritairement les jeunes de 11 à 18 ans.

Le dispositif VVV s'adresse aux porteurs de projets présents sur le périmètre des Communes bénéficiant d'un Contrat de Ville.

La Ville de Strasbourg s'est organisée pour être le guichet unique de l'appel à projets pour les structures du territoire de l'Eurométropole de Strasbourg (EMS) et finance également ce dispositif, aux côtés de l'Etat.

Le présent rapport concerne uniquement les projets portés par les structures du territoire de l'EMS.

Lors de sa séance plénière du 9 décembre 2019 (CD/2019/091), l'Assemblée Départementale a réaffirmé sa volonté de soutenir les projets entrant dans le dispositif VVV.

Conformément à ces orientations, il est proposé que le Département soutienne les projets caractérisés par une forte dimension citoyenne, valorisant l'engagement, favorisant l'autonomisation des jeunes et intervenant sur la prévention des conduites à risques, la découverte culturelle, la mixité sociale, la sensibilisation au patrimoine local.

L'an dernier, 25 projets ont été soutenus pour un montant total de 11 700 €.

Pour cette première phase, concernant essentiellement les vacances d'hiver et de

printemps, 64 projets ont été déposés. Dix-huit projets répondant à un ou plusieurs critères évoqués précédemment sont proposés à l'approbation de la Commission Permanente. Les autres projets ne répondent pas à ces critères ou sont déjà soutenus dans le cadre de subventions de fonctionnement attribuées aux structures porteuses.

Il est proposé à la Commission Permanente d'attribuer une aide à 18 projets, répartis dans le tableau annexé au présent rapport, pour un montant total de 7 400 €.

La Commission territoriale du territoire d'action de l'Eurométropole de Strasbourg réunie le 16 janvier 2020 a émis un avis favorable à ces propositions.

Code enveloppe budgétaire	Imputation M52	Crédits prévus	Crédits disponibles	Crédits proposés
43232	65-6574-33	31 500,00 €	31 500,00 €	6 400,00 €
45744	65-65734-33	1 000,00 €	1 000,00 €	1 000,00 €

Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

La Commission Permanente du Conseil Départemental, statuant par délégation et sur proposition de son Président, décide d'attribuer des subventions pour un montant total de 7 400 € aux bénéficiaires figurant dans le tableau annexé à la présente délibération, au titre de l'aide au dispositif Ville-Vie-Vacances.

Strasbourg, le 30/01/20
Le Président du Conseil Départemental



Frédéric BIERRY